

RENCONTRE-DÉBAT

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE COMMUNALE



« La lutte contre la précarité énergétique
à l'échelle communale »

VISIOCONFÉRENCE



JEUDI 9 JUILLET 2026

PROGRAMME

Ouverture de la rencontre-débat par **Pascal BOUREAU**,
Président du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

Interventions :

- **Lucile Diop**, service logement-hébergement du Conseil départemental de la Haute-Garonne (*Direction de la prévention et de la lutte contre les précarités*)
- **Arthur Della Via**, responsable de la cellule amélioration de l'habitat privé au Conseil départemental de la Haute-Garonne (*Direction des transports et de l'habitat*)
- **Loïck Dumont**, espace conseil énergie-habitat du Conseil départemental de la Haute-Garonne (*Direction de la transition écologique*)
- **Emeline Fontas**, chargée de déploiement du service public numérique « Zéro Logement Vacant » (*Dispositif national*)

Haute-Garonne
le Département



Lutte contre la précarité énergétique à l'échelle communale

09 juillet 2026



Définition de la précarité énergétique

« Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

(loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2)



Un contexte qui s'aggrave durablement

- **85 000 foyers en précarité énergétique en Haute-Garonne, un chiffre en augmentation**
 - Hausse continue du **coût de l'énergie**, multiplication des **impayés, inconfort thermique en hiver comme en été, risques sanitaires** accrus
 - Intensification des épisodes climatiques **chaud/froid**
 - **Sobriété** souvent **subie**: limitation du chauffage, décalage d'usages, extinction des appareils
-
- En France :
 - **36 %** des ménages **en difficultés pour régler leurs factures d'énergie**
 - En Haute-Garonne :
 - **12,5 % des ménages (85 000 foyers)** en situation de précarité énergétique



Un engagement réaffirmé au cœur des politiques sociales et écologiques

- Inscription dans la continuité du **Plan départemental 2022-2024 de lutte contre la précarité énergétique**
- Contribution aux objectifs **du Plan Habitat dont le PDALHPD 2025-2026**
- Alignement avec la **feuille de route de la bifurcation écologique**

Présentation des axes du plan départemental

Axe 1 : Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

- Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) depuis 2024
- Animations « bas d'immeubles » par l'association CLCV

Axe 2 : Mobiliser des moyens financiers adaptés

- Dispositif FSL : soutien au paiement des factures d'énergie
- Financement rénovation énergétique : Ma Prime Rénov', financements ANAH

Axe 3 : Structurer et outiller les acteurs du territoire

- Animation du réseau / sensibiliser / former / partage de l'information
- Fresque de la précarité énergétique

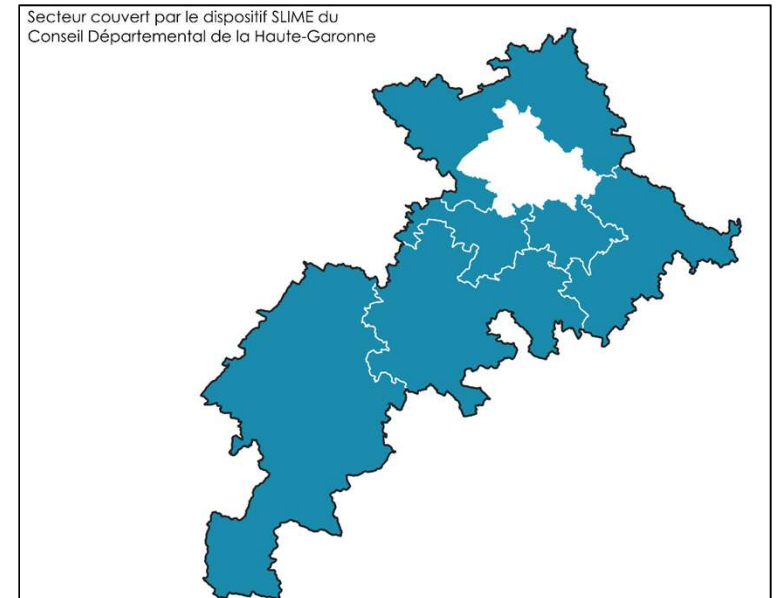
Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)

Qu'est ce que le SLIME ?

- porté par le Conseil Départemental
- dans le cadre du **Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique 2025 – 2030**
- sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne, hors Toulouse Métropole

Objectifs :

- **MASSIFIER LE REPÉRAGE** des ménages en situation de précarité énergétique
- **ORIENTER** et **ACCOMPAGNER** ces ménages vers des solutions durables pour sortir de la précarité énergétique.



SLIME

Public visé par le SLIME

- Propriétaire Occupant de leur logement
- Locataire du Parc Privé
- Locataire du Parc Public

Public étant sur le plafond de ressources
« Très Modestes »

| Nombre de personnes composant le ménage | Plafond de ressources (Revenu Fiscal de Référence 2025) |
|---|---|
| 1 | 17 363 € |
| 2 | 25 393 € |
| 3 | 30 540 € |
| 4 | 35 676 € |
| 5 | 40 835 € |
| Par personne supplémentaire | + 5 151 € |

Lutte contre la précarité énergétique à l'échelle communale – 9 juillet 2026


SLIME

Dispositif en 3 étapes :

1. **Repérage** d'un ménage en situation de précarité énergétique par les professionnels et orientation vers le Service Environnement du CD31
2. **Réalisation d'une première visite sociotechnique** à domicile par le CD31 :
 - réalisation d'un **rapport** posant un diagnostic de la situation et des préconisations
 - installation d'un **Kit Eco-gestes**
 - + **appel téléphonique 3 semaines après la visite** = évaluer le besoin d'accompagnement
3. **Réalisation d'une seconde visite à domicile à + 1 an** = « étude d'impact » de la 1^{ère} visite, constater et analyser l'évolution des consommations, du confort et du ressenti du ménage dans le logement

SLIME

Outils de repérage



FICHE DE LIAISON
Programme SLIME (Service Local d'Intervention
pour la Maitrise de l'Energie)

| BENEFICIAIRE | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| Nom | Prénom | Date de naissance |
| Adresse | Téléphone | Adresse mail |
| Nombre d'occupants du logement | RFR 2024 (Revenu Fiscal de référence) | |
| Utilisation du Chèque-Energie | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

| TRAVAILLEUR SOCIAL – SERVICE PRESCRIPTEUR | | |
|---|---------------------------------------|------------------------|
| Organisme | Travailleur social / donneur d'alerte | N° tel et adresse mail |
| | | |

Pièces à fournir (dans la mesure du possible) :

- Factures énergétiques d'électricité, de gaz, de fioul, d'eau, de bois de l'année en cours et de l'année précédente
- Dernier avis d'imposition
- Diagnostic de Performance Energétique (si existant)

Cette fiche est à transmettre à l'Espace Conseil Energie Habitat du Conseil départemental de la Haute-Garonne qui sera en charge de la visite :

infoenergie@cd31.fr / 05 34 33 48 26

Objet de la prise en charge :

La réalisation de visites sociotechniques auprès de ménages en situation de précarité énergétique et leur accompagnement dans la recherche de solutions pour une sortie positive.
La prise en charge comporte deux visites à domicile.

> **La première visite sociotechnique aura pour objectif d'établir :**

- Un **diagnostic social** : profil du ménage, statut d'occupation, état des impayés, difficultés financières, aides déjà mobilisées,
- Un **diagnostic de la consommation** et des pratiques du ménage : sensibilisation des ménages sur les bonnes pratiques, les éco gestes personnalisés pour réduire les consommations de fluide en fonction des constats faits lors de la visite, l'accompagnement dans la mise en adéquation des abonnements fluides du ménage avec son mode de vie,
- Un **diagnostic technique** : état succinct des équipements et installations et des possibilités d'amélioration, état succinct du bâti incluant des prises de mesures (débits d'eau, température de l'eau à la sortie du robinet, température ambiante, température des appareils de froid, taux d'humidité air et murs, ventilation, ...)
- Une **orientation** vers des solutions complémentaires le cas échéant
- Distribution et installation du Kit Eco Gestes

> **La deuxième visite sociotechnique permettra de constater et analyser** des évolutions de consommation, du confort ressenti dans le logement et des économies réalisées entre la première et la seconde visite.

Pour les locataires : Souhaitez-vous associer le bailleur à la visite ? OUI NON

Motifs de la détection (à développer pour une bonne compréhension du prestataire) :

Date : le / /

Prescripteur
Signature et cachet

Cette fiche est à transmettre à l'Espace Conseil Energie Habitat du Conseil départemental de la Haute-Garonne qui sera en charge de la visite :

infoenergie@cd31.fr / 05 34 33 48 26

Envoi des fiches-liasons à
l'adresse suivante:

infoenergie@cd31.fr

Pièces à fournir :

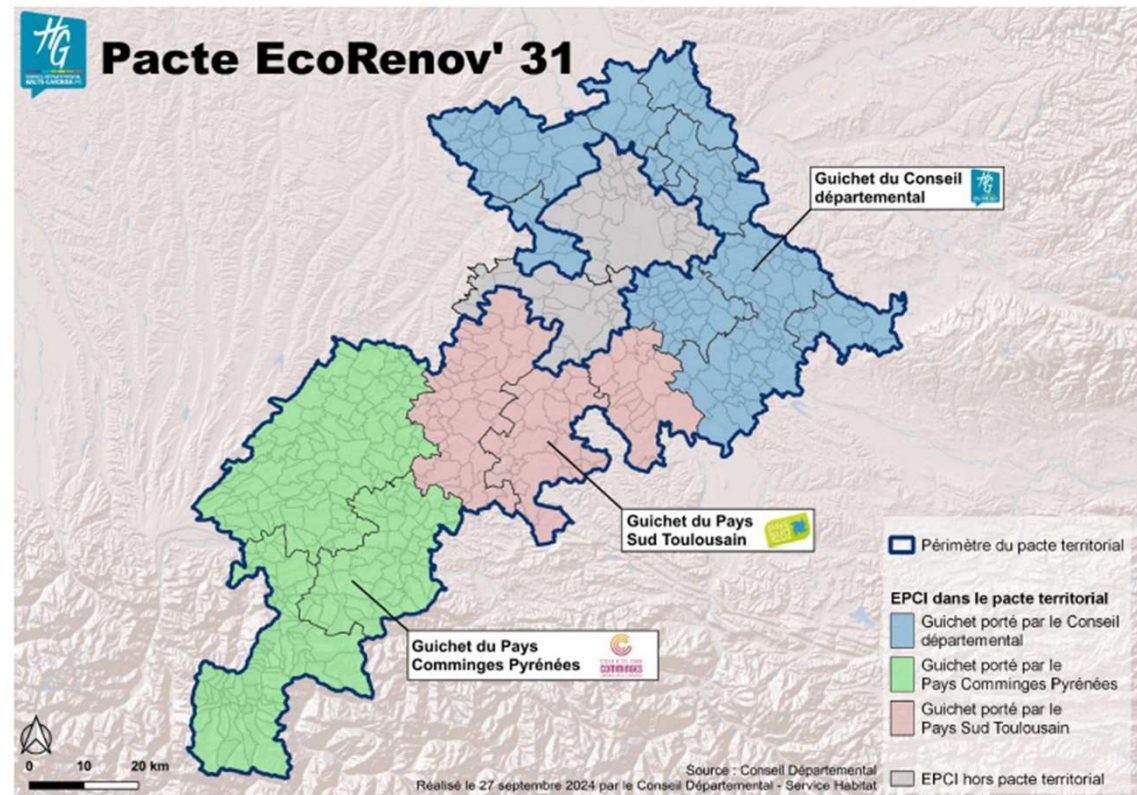
- Factures énergétiques (électricité, gaz, fioul, eau, bois)
- Dernier avis d'imposition
- DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

Pacte territorial EcoRénov' 31

Accélérer la rénovation énergétique des logements privés tout en luttant contre la précarité énergétique

3 volets :

1. Dynamique territoriale auprès des ménages et professionnels
2. Information, conseil et orientation des ménages
3. Accompagnement des ménages



Pacte territorial EcoRénov' 31

Volet 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et professionnels

Objectifs :

- Animer les territoires sur la thématique de la rénovation énergétique, habitat dégradé et adaptation
- A destination des particuliers, professionnels et personnes relais sur le terrain

Sous la forme de :

- Réunions d'information
- Balades thermiques avec caméra
- Salons de l'habitat auprès des territoires



Lutte contre la précarité énergétique à l'échelle communale – 9 juillet 2026

Pacte territorial EcoRénov' 31

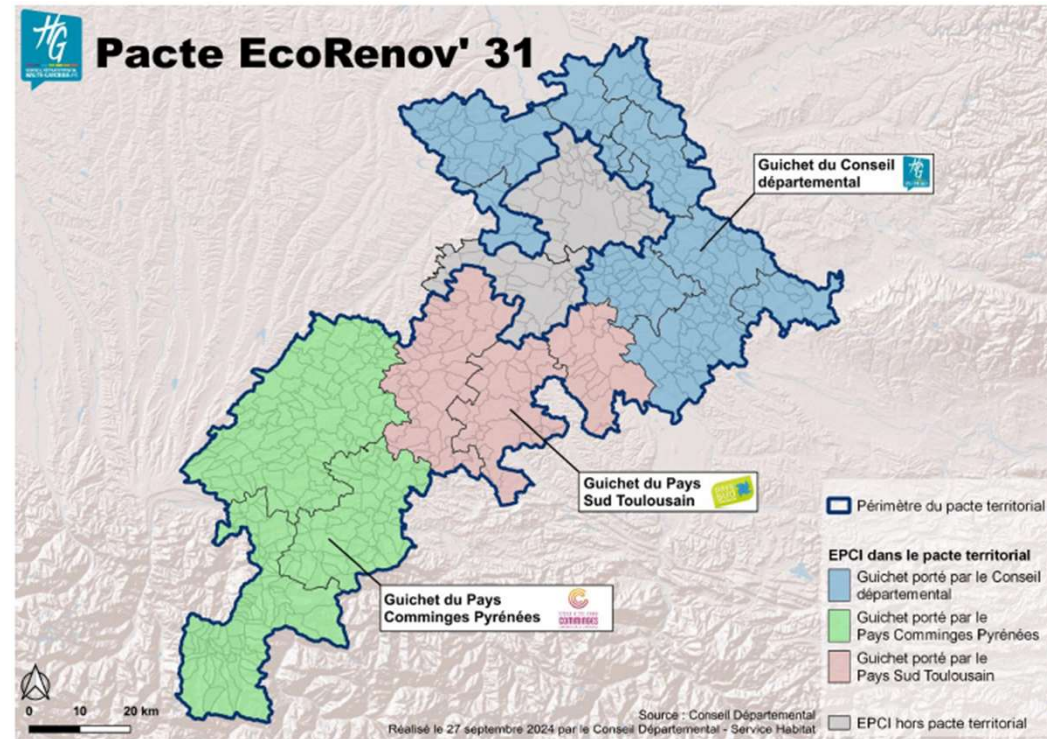
Volet 2 : Information, conseil et orientation des ménages

Objectifs :

- Apporter un **conseil de premier niveau** : **réponse rapide à une question posée**
- Apporter un **conseil personnalisé** sur rendez-vous (aide financière, conseil technique, etc...)

Trois Espaces Conseil France Rénov' sur le périmètre du Pacte territorial portés par :

- le Conseil Départemental
- le Pays Sud Toulousain
- le Pays Comminges Pyrénées

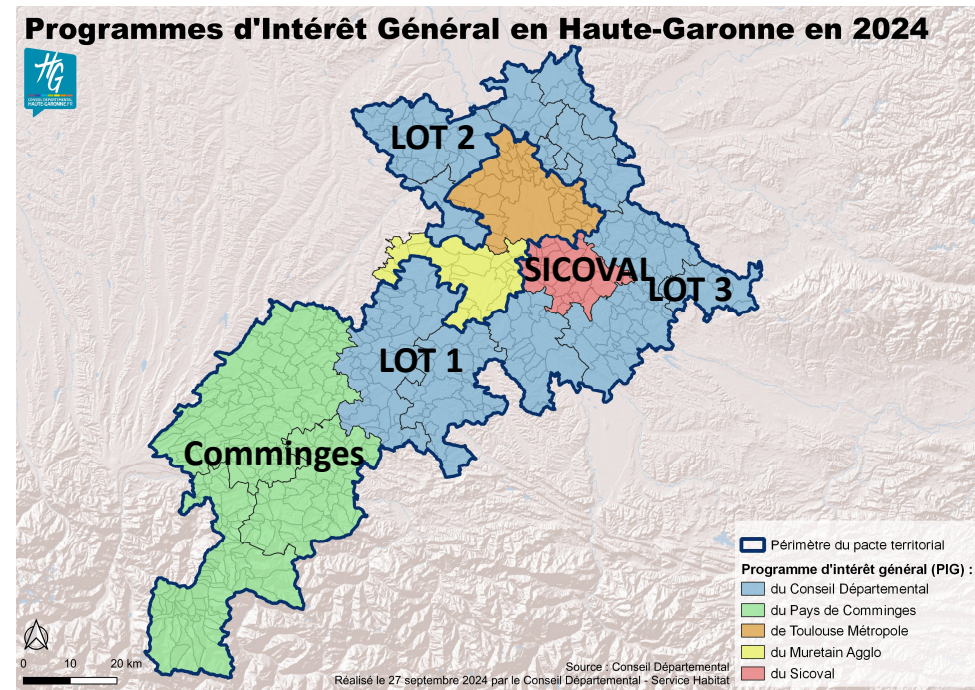


Pacte territorial EcoRénov' 31

VOLET 3 : Accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs

Montage des dossiers ANAH MA PRIME RENOV' :

- **Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné** (Energie)
 - **Ma Prime Adapt'** (Adaptation du logement pour les personnes âgées et handicapées)
 - **Ma Prime Logement Décent**
-
- Accompagnement des ménages par des **MAR'** (*Mon Accompagnateur Rénov'*) : structures agréées
 - Conseil sur les travaux, réalisation de diagnostics, audits énergétiques, rapport de dégradation
 - Mobilisation des financements (ANAH, caisses de retraites...)
 - Dépôt des demandes de subvention
 - Suivi du dossier d'aides



Pacte territorial EcoRénov' 31

Plafonds de ressources ANAH au 1^{er} janvier 2026*

| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE | MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES | MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS |
|---|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1 | 17 363 € | 22 259 € | 31 185 € | supérieur à 31 185 € |
| 2 | 25 393 € | 32 553 € | 45 842 € | supérieur à 45 842 € |
| 3 | 30 540 € | 39 148 € | 55 196 € | supérieur à 55 196 € |
| 4 | 35 676 € | 45 735 € | 64 550 € | supérieur à 64 550 € |
| 5 | 40 835 € | 52 348 € | 73 907 € | supérieur à 73 907 € |
| par personne supplémentaire | + 5 151 € | + 6 598 € | + 9 357 € | + 9 357 € |

* Revenus fiscaux de référence

Pacte territorial EcoRénov' 31

Volet 3 : Accompagnement des ménages

Programme d'Intérêt Général EcoRénov' 31 : Dossiers MA PRIME RENOV' Parcours accompagné

| CD31 | Plafonds des dépenses éligibles | Ménages aux revenus Très Modestes | Ménages aux revenus Modestes | Ménages aux revenus Intermédiaires | Ménages aux revenus supérieurs |
|------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Gain de 2 classes | 37 500 € | 90 % | 70 % | 45 % | 10 % |
| Gain de 3 classes ou + | 50 000 € | | | | |
| Ecrêtement | | 100 % | 90 % | 80 % | 50 % |



Conditions:

Propriétaires Occupants et Propriétaires Bailleurs :

- Logement construit depuis plus de 15 ans classé E, F ou G avant travaux
- Résidence principale du ménage pendant 3 ans après la fin des travaux
- Gain d'au moins 2 classes énergétiques après travaux
- Obligation d'inclure au moins 2 gestes d'isolation thermique (toiture, murs, sol, fenêtres)

Pacte territorial EcoRénov' 31

Exemple de projet MA PRIME RENOV' Parcours Accompagné

Contexte :

- Couple avec 2 enfants « très modeste » (revenu fiscal de référence de 35 000 €)
- Habitant la commune de la Magdeleine sur Tarn en perte d'autonomie
- Maison de 1970 avec chaudière fioul et isolation datant de la construction et des menuiseries en simple-vitrage

Programme de travaux : Isolation des combles et des murs / Menuiseries / PAC air-eau / VMC

3 sauts de classes énergétiques: G → C



| Travaux réalisés | Montant HT | Montant TTC |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Isolation (murs, combles) | 19 580 € | 20 656 € |
| Pompe à chaleur air-eau | 14 000 € | 14 770 € |
| Menuiseries | 14 265 € | 15 049 € |
| VMC | 1 655 € | 1 745 € |
| TOTAL | 49 500 € | 52 220 € |

| Travaux réalisés | Montant |
|-----------------------------------|-----------------|
| Plafond de dépenses éligibles | 50 000 € HT |
| Montant de travaux retenus | 49 500 € |
| ANAH: Subvention 90 % | 44 550 € |
| Reste à charge* | 7 720 € |

* Reste à charge financable par un ECO-PTZ



Pacte territorial EcoRénov' 31

Volet 3: L'accompagnement des ménages

PIG EcoRénov' 31: Dossiers MA PRIME ADAPT'



| | Ménages aux revenus très modestes | Ménages aux revenus modestes | Plafonds de travaux éligibles |
|--------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| % subvention | 70 % | 50 % | 22 000 € HT |

Travaux subventionnables :

- Adaptation de salle de bain
- Accessibilité du logement (rampe d'accès, aménagement ou création d'une pièce de vie...)
- Monte-escalier
- Domotique (volets roulants électriques, interphone...)

Conditions :

- Propriétaires occupants ou locataires du parc privé :
- Âgés de 70 ans ou plus
 - Agés de 60 à 69 ans sous conditions de GIR
 - En situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité de 50 % et +

Pacte territorial EcoRénov' 31

Exemple de projet MA PRIME ADAPT' financé

Contexte :

- Couple de retraités « très modeste » (revenu fiscal de référence de 24 222 €)
- Habitant la commune de la Magdeleine-sur-Tarn en perte d'autonomie
- Maison de 1986 sur 2 niveaux avec salle de bain à l'étage équipée d'une baignoire
- Problématique de maintien à domicile.

Programme de travaux : Remplacement d'une baignoire par une douche PMR/ Installation d'un monte-escalier



| | |
|--------------------------------|--------------------|
| Montant TTC des travaux | 13 925 € HT |
| Montant HT des travaux retenus | 12 984,81 € |
| ANAH: Subvention 70 % | 9 089,37 € |
| Reste à charge* | 4 835,63 € |



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

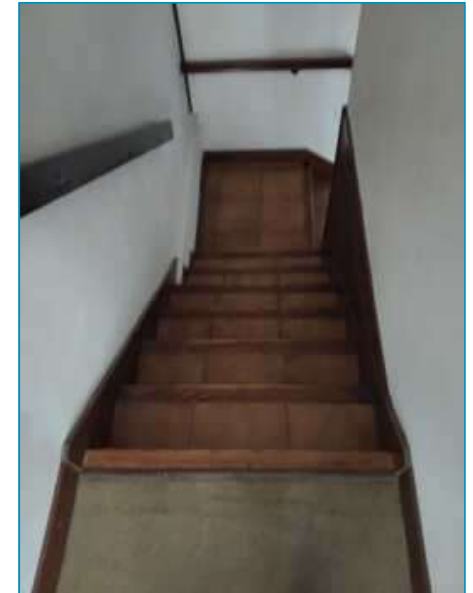
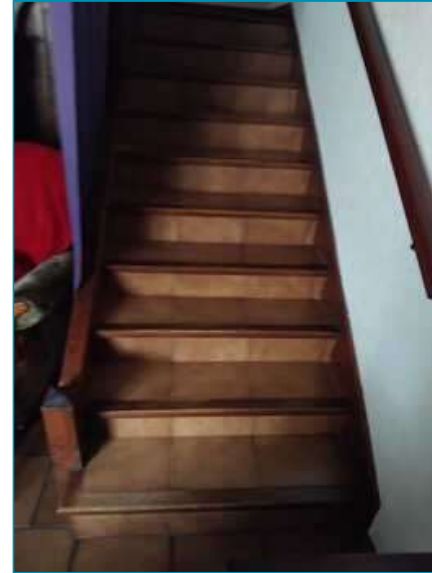
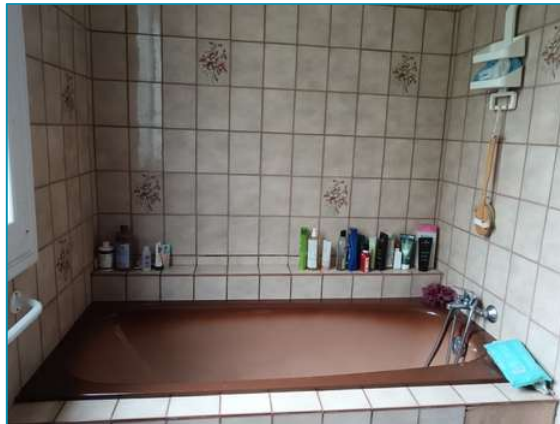
Conseil départemental de la Haute-Garonne – Journée de Lutte contre la Précarité Energétique



Pacte territorial EcoRénov' 31

Exemple de projet MA PRIME ADAPT' financé

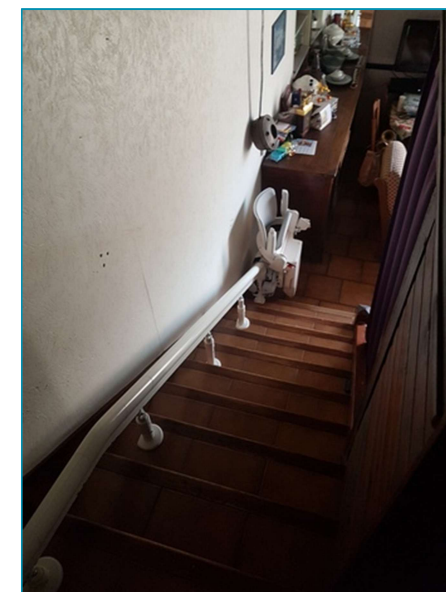
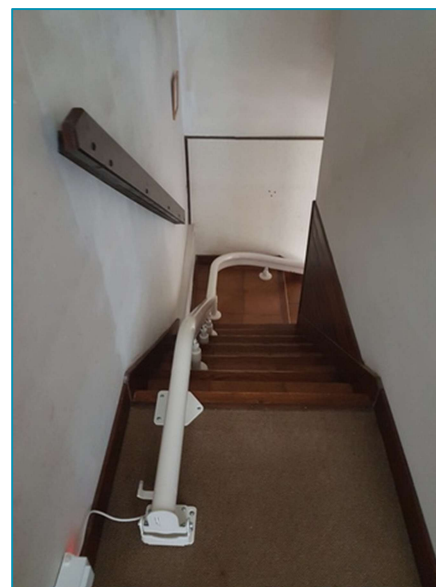
Avant travaux



Pacte territorial EcoRénov' 31

Exemple de projet MA PRIME ADAPT' financé

Après travaux



Pacte territorial EcoRénov' 31

Volet 3 : Accompagnement des ménages

PIG EcoRénov' 31: Dossiers MA PRIME LOGEMENT DECENT

| | Ménages aux revenus très modestes | Ménages aux revenus modestes |
|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Plafond de travaux | 70 000 € HT | 70 000 € HT |
| Taux de financement | 70 % | 50 % |
| Prime de sortie de passoire | + 10 % | + 10 % |
| Classe énergétique de sortie minimum | E | E |

Conditions :

Propriétaires occupants :

- Logement construit depuis plus de 15 ans
- Résidence principale du ménage pendant 3 ans après la fin des travaux
- Présenter une situation avérée de dégradation ou d'insalubrité attestée par une grille d'évaluation

Un projet
de **rénovation ?**



ESPACE
CONSEIL
ÉNERGIE
HABITAT

Faites appel
à nos **conseillers !**

Contactez nous

- Par téléphone : 05 34 33 48 26
- Par mail : infoenergie@cd31.fr



Plus d'info sur
[haute-garonne.fr/service/
renovation-haute-garonne](http://haute-garonne.fr/service/renovation-haute-garonne)